

Caroline Dallaire

Directrice-adjointe, Réglementation et tarification

Ligne directe : (514) 598-3145

Courriel : caroline.dallaire@energir.com

PAR COURRIEL

Le 20 décembre 2018

M^e Véronique Dubois

Secrétaire

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse

800, Place Victoria - bureau 2.55

Montréal QC H4Z 1A2

Objet : Dépôt des rapports des évaluations 2018 des programmes du PGEÉ d'Énergir

M^e Dubois,

Lors du dépôt de la pièce Gaz Métro-13, Document 1, dans le cadre du dossier R-3987-2017, Énergir avait présenté un calendrier d'évaluation des programmes pour 2017-2020. Ce calendrier approuvé par la Régie dans sa décision D-2017-094 prévoyait le dépôt, cette année, des rapports des évaluations des volets PE215, PE224, PE226, PE233, PE234, PE235 et de l'effet de bénévolat.

Toutefois, la présente a pour but d'informer la Régie qu'Énergir ne sera pas en mesure de déposer ces rapports d'évaluation en même temps que le dépôt de la demande d'examen du Rapport annuel au 30 septembre 2018.

En effet, les équipes impliquées dans le processus menant au dépôt des rapports finaux de ces évaluations ont été hautement sollicitées au cours des dernières semaines, tant par le dossier R-4043-2018 (TEQ) que par la préparation des dossiers de la Cause tarifaire 2019-2020 et du Rapport annuel 2018.

Il est à noter que dans le cadre du dossier R-4043-2018, la Régie se penche déjà sur le cadre procédural entourant les dossiers réglementaires des distributeurs en matière d'efficacité énergétique et notamment sur le traitement des rapports des évaluations des programmes des PGEÉ des distributeurs. Il est donc possible que le cadre actuel soit modifié, que la Régie uniformise le traitement réglementaire des rapports d'évaluation pour tous les distributeurs et que le processus administratif actuel auquel se prête Énergir soit aboli.

Ceci étant dit, soyez assurée qu'Énergir déploie tous les efforts nécessaires afin de déposer, dans le dossier que la Régie jugera approprié, les rapports d'évaluation prévus au calendrier, au plus tard le 14 janvier 2019.

Veillez agréer, M^e Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.



Caroline Dallaire
CR/sp